



DÉLIBÉRATION

COTISATIONS ENTRETIEN Eclairage Public

L'an deux mille dix-huit, le huitième jour du mois de décembre, à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Christian GAUTHIER, Jean-Luc DESMARET, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Bernard LEON, Jean-Louis HOSTALIER, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Gilles GUERET, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Elisabeth BRUSSAT, Pascal CAILLET, Annie TALLARD, Jean-Luc BUSSON, Gérard CHANSARD, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain PAULET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Marcel BARGEON, Christian FERRET, Daniel QUENIN, René HERAUT, Daniel CRAMER, Marc-Antoine DEVERNOIX, Guy GRAVOIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Laurent BEGON, Jean-Paul CHANAL, Jean-Luc COUPAT, Bernadette DUTHEIL, Anthony LEROY, Jean-Paul POUZADOUX, André GAUTHIER, Stéphane BARDIN, Christian MELIS, Guy GALLAIS, Olivier ARNAL, Marie-Christine BELOUIN, Jacqueline BOLIS, Nicolas BONNET, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Bernard JARLETON, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Bruno PONTRUCHER, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Alphonse BELLONTE, Jean-Louis MOREAU, Jacques LARDANS

Pouvoirs :

Bernard VELLETT à Alain PAULET, Jean-Louis RABAT à Anthony LEROY, Eric BRUGIERE à Gérard ROUX, Pierre METZGER à Jean-Pierre SAUVANT, Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Fabien GAYARD à Michel MIRAND, Laurent MASSELOT à Roch MENES, Sébastien GOUTTEBEL à Jean-Michel VARGAS, Dominique BRIAT à Frédéric POYET



Vu la délibération du comité du SIEG du 15 novembre 2008 traitant des conditions administratives et financières du transfert de compétence en éclairage public ;

Vu la délibération du comité du SIEG du 19 octobre 2013 traitant de la modification des bases des cotisations d'entretien/maintenance en éclairage public et signalisation tricolore lumineuse ;

Vu la délibération du comité du SIEG du 7 mars 2015 traitant du choix de l'indice d'actualisation TP12c s'appliquant aux cotisations d'entretien/maintenance en éclairage public et signalisation lumineuse tricolore ;

Vu les statuts du SIEG en vigueur approuvé par arrêté préfectoral n° 17-01599 le 8 août 2017 ;

Afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités adhérentes à la compétence optionnelle éclairage public, il est proposé de compléter les options de tournée de surveillance de la manière qui suit :

1. S'agissant des options disponibles en matière de tournée de surveillance du parc d'éclairage public, il est ajouté une cotisation pour les collectivités qui choisiraient une tournée annuelle, le tableau traitant de ces options est complété comme suit :

Parc Éclairage Public		
C2-1 Maintenance Parc Éclairage Public : voiries - espaces sportifs - mise en lumière		
Coût annuel par foyer	Communes Type A	Commune type B et C
Entretien Curatif	20,25 €	9,00 €
Entretien Préventif	18,00 €	8,10 €
Option de Tournée de Surveillance		
Hebdomadaire	10,40 €	6,00 €
Bimensuelle	4,80 €	3,00 €
Mensuelle	2,40 €	1,50 €
Bimestrielle	1,20 €	0,75 €
Trimestrielle	0,80 €	0,50 €
Semestrielle	0,40 €	0,25 €
Annuelle	0,20 €	0,13 €



2. S'agissant des options disponibles en matière de tournée de surveillance du parc de signalisation tricolore lumineuse, il est ajouté une cotisation pour les collectivités qui choisiraient des tournées de surveillance bimensuelle à annuelle, le tableau traitant de ces options est complété comme suit :

Signalisation Lumineuse Tricolore		
C2-2 Maintenance Feux Tricolore		
Coût annuel par foyer	Communes Type A	Commune type B et C
Option de base	500,00 €	225,00 €
Option de Tournée de Surveillance		
Hebdomadaire	1 250,00 €	625,00 €
Bimensuelle	625,00 €	312,00 €
Mensuelle	312,00 €	156,00 €
Bimestrielle	156,00 €	78,00 €
Trimestrielle	104,00 €	52,00 €
Semestrielle	52,00 €	26,00 €
Annuelle	26,00 €	13,00 €

Les modalités d'actualisation découlant des délibérations citées en préambule s'appliquent à ces nouvelles cotisations dans les mêmes dispositions que celles qui s'appliquent aux cotisations préexistantes.

Le Président propose à l'Assemblée :

- de valider les cotisations afférentes aux options proposées pour les tournées de surveillance en éclairage public et en signalisation lumineuse tricolore.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice 142
Nombre de délégués présents 81
Nombre de pouvoirs 9

Pour : 79 Contre : 0 Blanc : 1 Nul : 1

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 14/12/2018 et de la publication le 14/12/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 08 décembre 2018

Pour copie conforme

Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

